



MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

LE VIA UN TREMPLIN VERS UNE CARRIÈRE INTERNATIONALE



S'ENGAGER EN TANT QUE VIA

AU SEIN DU RÉSEAU DIPLOMATIQUE, CULTUREL ET DE COOPÉRATION
DU MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Dans les ambassades, Instituts français, Alliances françaises, organismes parapublics (AEFE, AFD, CEA, CIRAD, CERN, CNES, CNRS, IPEV, IRD, etc.), le volontariat international en administration (VIA) permet à des jeunes de 18 à 28 ans de partir travailler pour des services de l'État à l'étranger ou des organismes partenaires. Il s'agit d'une expérience professionnelle enrichissante et responsabilisante, au service de l'action internationale de la France. Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) gère directement ou indirectement environ 900 missions de VIA.

En 2023, 301 agents titulaires ou contractuels du ministère sont d'anciens VIA.

► QUELLES MISSIONS ?

Les missions relevant du MEAE ont une durée initiale de 12 mois et susceptibles d'être renouvelés, dans la limite de 24 mois au total. 90% des VIA prolongent leur mission au-delà de la première année.

Les missions proposées sont variées. Vous pouvez notamment postuler à des offres de :

- chargé/chargée de mission en chancellerie politique ;
- chargé/chargée de mission presse et communication ;
- chargé/chargée de mission environnement
- chargé/chargée de mission culturelle, audiovisuelle, livre/médiathécaire, pédagogique, universitaire, scientifique, numérique ;
- chargé/chargée de mission de coopération technique (coopération décentralisée, gouvernance, relations avec la société civile, gestion de projets de développement) ;
- spécialiste des systèmes d'information ;
- chargé/chargée du suivi immobilier ;
- chercheur/chercheuse auprès d'universités étrangères, d'organismes internationaux, de centres de recherche, etc. ;
- chargé/chargée de mission pour le compte d'organismes représentés au sein de nos postes diplomatiques : nucléaire pour le CEA, scientifique pour le CNRS, espace pour le CNES.

► QUI PEUT POSTULER ?

Le VIA s'adresse aux jeunes diplômés et aux jeunes professionnels âgés de 18 à 28 ans révolus de nationalité française. Il est également ouvert aux ressortissants des États membres de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord

sur l'Espace économique européen. Les candidats doivent être en règle avec les obligations du service national du pays dont ils sont ressortissants et jouir de leurs droits civiques.

► COMMENT POSTULER ?

L'ensemble des offres de VIA à pourvoir est publié sur une plateforme dédiée, Mon Volontariat International : mon-vie-via.businessfrance.fr.

Toute candidature à un VIA implique une inscription préalable sur ce site. Une fois, votre espace personnel créé, vous pourrez paramétrer des alertes selon vos critères de recherche.

Si votre candidature est présélectionnée, vous serez contacté/contactée pour un entretien de recrutement par le service recruteur et à la DRH du MEAE. Les délais sont de 5 mois en moyenne pour l'ensemble du processus de sélection.

► QUELLE INDEMNITÉ ?

Le volontariat international est un engagement citoyen régi par le Code du service national. Ce n'est ni un contrat de travail, ni une expérience de bénévolat.

Le VIA perçoit une indemnité mensuelle forfaitaire qui comprend :

- une indemnité de base fixe ;
- une indemnité supplémentaire variable selon le pays d'affectation.

Cette rémunération est exonérée des charges sociales et de l'impôt sur le revenu en France et à l'étranger. Les VIA bénéficient également d'une prise en charge de leurs frais de voyage et du transport de leurs bagages (150 kg) en début et en fin de mission.

OÙ SE RENSEIGNER ?

Sur le site officiel du VIE/VIA
mon-vie-via.businessfrance.fr

Sur le site du ministère de l'Europe
et des Affaires étrangères
diplomatie.gouv.fr

Rubrique Emplois et concours > Volontaires internationaux

